

« LA BULLE » : un nouvel espace enfants-parents à La Farlède

À NOTER

Retrouvez tous les documents de presse de la collectivité sur l'espace presse en ligne www.var.fr/communication/presse
Identifiant : presse
Mot de passe : departementduvar



CONTACTS

► Emilie DE LA BOUVRIE

Tél. 06 20 14 56 36

► Lilia CACCIA

Tél. 07 86 46 55 29

► Roxane BEAUVAIS

Tél. 06 10 74 23 13

presse@var.fr

Attachées de presse

Direction de la communication

Département du Var

Depuis le 4 octobre 2022, les professionnels de la Protection maternelle et infantile du Département du Var animent un espace enfants-parents destiné aux enfants de 3 mois à 3 ans accompagnés de l'un de leurs parents. Anonyme, gratuit et ouvert, cet espace intitulé « La Bulle » constitue un lieu privilégié, convivial et familial, dans lequel parents et enfants sont amenés à se retrouver aux côtés de professionnels de la petite enfance pour partager, jouer, se poser, observer, écouter, prendre confiance et explorer.



© iStockphoto

INFORMATIONS PRATIQUES

« La Bulle »
Chemin du Partégal
83 210 La Farlède
Tous les mardis
de 9 h à 11 h
(hors vacances scolaires)
Accès libre et gratuit
Tél. 04 83 95 39 50

Véritable lieu de socialisation, sous le regard bienveillant d'accueillants soutenant et disponibles, il aide notamment les enfants à se préparer petit à petit à la future séparation physique avec leurs parents pour entrer en crèche ou à l'école. Une préparation en douceur, qui s'effectue dans une ambiance détendue et conviviale.

Avec l'espace « Mieux grandir » à Toulon Mayol et Toulon Sainte-Musse, « La boîte à malices » à La Seyne-sur-Mer, « Chez Mamuse », à Saint-Raphaël et Fréjus, « La bulle » est le 4^e espace d'accueil enfants-parents que les professionnels de la Protection maternelle et infantile animent.

À PROPOS DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

La prévention et l'accompagnement des familles est la principale mission de la PMI. Les lois du 5 mars 2007, 14 mars 2016 et 7 février 2022 ont renforcé le rôle de la PMI. La prévention est une priorité du Département, chef de file de la prévention et la protection de l'Enfance.

La PMI a pour mission de :

- ▶ Repérer les difficultés lors d'une grossesse, ou d'une dépression post-partum
- ▶ Aider au bon développement du jeune enfant de moins de 6 ans
- ▶ Favoriser la qualité des liens d'attachement parents-enfants
- ▶ Soutenir les familles, les parents isolés ou en difficulté
- ▶ Valoriser les compétences parentales
- ▶ Vacciner les enfants de moins de 6 ans.

Le service de Protection maternelle et infantile, créé en 1945, est placé sous l'autorité et la responsabilité du Président du Département. Il dépend de la direction de l'Enfance et de la Famille du Département, et est dirigé par un médecin. Il comprend 175 agents plus quelques vacataires qui interviennent dans les UPS, les Unités de promotion de la santé, et à domicile. Médecins, sages-femmes, infirmières-puéricultrices, infirmières, conseillères conjugales et familiales... 75 % sont des personnels qualifiés dans le domaine médical et paramédical.